

**Présentation de  
la commission communale  
d'accessibilité  
Conseil municipal  
du mercredi 30 juin 2021.**



**Ville de Gennevilliers - L'HumainFaitLaForce**



# Contexte réglementaire

**Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.**

**Cette loi impose aux communes et intercommunalités de 5000 habitants et plus, d'établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité.**



# Composition de la CCA

Présidée par le Maire, cette commission est composée :

- des représentants de la commune,
- d'associations représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- d'associations représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques,
- de représentants D'usagers de la ville en situation de Handicap:



# Missions de la CCA

- dresser le constat de la mise en accessibilité dans les domaines de la voirie, du cadre bâti (bâtiments publics et privés), du transport et des espaces publics
- assurer une réflexion globale sur la chaîne de déplacement.
- faire toutes les propositions utiles afin d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant,



# Renouvellement de la CCA

**La Ville de Gennevilliers a créé une Commission Communale d'Accessibilité en 2010**

**L'ordonnance de septembre 2014 (n°2014-1090) a renforcé la fonction d'observation locale de l'accessibilité de ces commissions. Leur composition est précisée et élargie. La ville de Gennevilliers a élargi la CCA et pris en charge les nouvelles préconisations indiquées.**

# Les travaux de la CCA



- Cette commission se réunit en séance plénière, ou en sous-commission, plusieurs fois par an pour étudier les projets d'aménagement et/ou de travaux (voirie, ERP, écoles).
- Chaque année, la CCA établit un rapport annuel, présenté au conseil municipal, adressé au Préfet et au Conseil Consultatif Départemental des Personnes Handicapées. Outre le bilan de l'année, le rapport comprend une partie prospective permettant de faire toute proposition d'amélioration de mise en accessibilité de l'existant.



# Perspectives 2021-2022

- Suivi du réaménagement du rez-de-chaussée pour un meilleur accueil des usagers
- Suivi des travaux et aménagement du Centre-ville
- Suivi du projet Centre socio Culturel des Agnettes et de la Médiathèque Francois Rabelais.
- Projet autour de l'Habitat Inclusif.
- Création d'un groupe de travail interne à la collectivité sur le Handicap.



# L'accès aux services téléphoniques et acceslibre

Les habitants pourront passer et recevoir leurs appels en langue des signes française (LSF), en langue française parlée complétée (LPC), en transcription écrite simultanée (sous-titrage), ou dans un mode de communication adapté aux aphasiques...

en utilisant un smartphone ou une tablette et grâce à l'interface d'un prestataire sélectionné à cet effet.

**ACCESLIBRE:** Est un service numérique renseignant sur le niveau d'accessibilité des établissements recevant du public: restaurants, commerces, cinéma...L'objectif est de permettre à tous les usagers, quel que soit leur handicap, de savoir si un établissement leur est accessible